

[FENÊTRES] SUR COURS

1^{RES} CLASSES



L'égalité ça s'apprend

✦ Pour le SNUipp-FSU, l'égalité ça s'apprend et l'école est le bon lieu pour mettre en œuvre cet apprentissage. Fenêtres sur classes propose d'engager une réflexion sur la reproduction des stéréotypes de genre. Parce que malgré une meilleure réussite des filles à l'école, elles ont toujours du mal à être présentes dans les filières scientifiques ou sur des postes à responsabilité. Plus que les hommes elles peuvent connaître précarité, chômage, ruptures professionnelles, exercice contraint à temps partiel et, à travail égal elles perçoivent un salaire inférieur. A cela s'ajoutent des comportements sexistes pouvant s'exprimer par une grande violence.

Fort de ce constat, il faut comprendre pourquoi ces inégalités persistent et comment, enseignants et enseignantes peuvent jouer un rôle en mettant en œuvre une véritable éducation à l'égalité. Cela suppose de se dépouiller d'un certain nombre de stéréotypes, d'analyser pratiques et postures. Cette déconstruction, qui passe par l'écriture, par les noms de métiers, par l'utilisation de l'espace, par la proposition d'activités, de débats, est indispensable. En construisant l'égalité entre les filles et les garçons l'école influera fortement sur le monde de demain.

DOSSIER

L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS EN CLASSE p.3

INFOS SERVICE

COMBIEN GAGNE-T-ON ?
ÉVALUATION, TITULARISATION...
COMMENT ÇA SE PASSE ?
ACCUEIL ET SORTIE DES ÉLÈVES p.5

QUESTION MÉTIER

DIFFICULTÉS D'APPRENTISSAGE ET
DISPOSITIFS p.7

8 MARS

JOURNÉE INTERNATIONALE DE LUTTE DES FEMMES POUR LEURS DROITS

Si les luttes féministes ont permis de progresser vers l'égalité femmes-hommes, l'ampleur des inégalités reste importante.

C'est pourquoi la journée du 8 mars ne se « fête » pas et n'est pas la « journée de la femme » mais bien celle de lutte pour les droits des femmes et pour leur émancipation ! Les #metoo ont mis en lumière les multiples formes de violences faites aux femmes. En 2018, les femmes sont toujours touchées par les inégalités d'accès à l'emploi, de salaire, de carrière et de retraite, par le temps partiel subi, la précarité. Elles subissent les conséquences de la répartition inégalitaire des tâches domestiques et familiales, et demeurent minoritaires dans les postes de responsabilité politique ou économique. Elles payent toujours le prix fort d'une société qui reste dominée par le système patriarcal.

La FSU et le SNUipp-FSU sont engagés dans cette journée de mobilisation, pour un 8 mars féministe et syndical.

L'APPEL DU SNUIPP-FSU

« L'ÉCOLE A BESOIN DE TOUTE LA RECHERCHE »

Plus d'une cinquantaine de personnalités ont répondu à l'appel du SNUipp-FSU et demandent ensemble au ministre de l'Éducation nationale de développer et de diffuser la recherche - toute la recherche - dans tous les domaines intéressant l'école par le biais de la formation.

✳ Pour le SNUipp-FSU, cet appel doit tracer la feuille de route du tout nouveau Conseil scientifique de l'Éducation nationale mis en place le 10 janvier par le ministre avec à sa tête Stanislas Dehaene, spécialiste des neurosciences.

La recherche ne peut être instrumentalisée dans des débats médiatiques le plus souvent réducteurs et aucune discipline ne peut légitimement s'imposer aux autres.

Cette dynamique de la connaissance ne peut se réduire à un prêt-à-penser immuable dont les enseignantes et les enseignants ne seraient que les interprètes. C'est le ou la pédagogue qui s'empare, traduit, et met en œuvre la ressource délivrée par la recherche. Il travaille à la transposition pédagogique des savoirs universitaires en savoir-faire dans des situations d'enseignement / d'apprentissage.

C'est pourquoi les signataires de l'appel demandent au ministère de développer et diffuser la recherche pour construire une école capable de réduire les inégalités et de former des citoyens libres de pensée. En effet, la recherche « doit éclairer les pratiques des enseignants pour construire des savoirs professionnels en faveur d'une école de la réussite de tous les élèves ».

snuipp.fr/actualites/posts/l-ecole-a-besoin-de-toute-la-recherche

Nouveau décret, le redoublement facilité ?

Un nouveau décret a été discuté au Conseil Supérieur de l'Éducation (CSE) du 14 décembre dernier. Après « un dialogue préalable avec les représentants légaux de l'élève » et l'avis de l'IEN, le conseil des maîtres pourra proposer un redoublement « dans le cas où le dispositif d'accompagnement pédagogique mis en place n'a pas permis de pallier les difficultés importantes d'apprentissage rencontrées par l'élève ». Les familles peuvent toujours opposer un recours en commission départementale d'appel. Un seul redoublement sera possible en élémentaire et aucun en maternelle, où un maintien est toujours possible pour des enfants en situation de handicap.

Le redoublement, mesure toujours inefficace

Le ministre surfe sur le ressenti d'une partie de l'opinion publique. Le Cnesco a rappelé que « le redoublement n'a au mieux pas d'effet et peut même s'avérer nocif pour la réussite scolaire des élèves et pour le développement de leur estime de soi. » Il contribue à creuser les inégalités puisqu'il touche majoritairement les élèves de milieux



défavorisés. Les équipes enseignantes mesurent combien les dispositifs pédagogiques, soutenus par des moyens supplémentaires (RASED, PDMQC), peuvent apporter des réponses à la difficulté scolaire, bien plus que le redoublement, utilisé par défaut, qui ne traite pas les causes de ces difficultés.

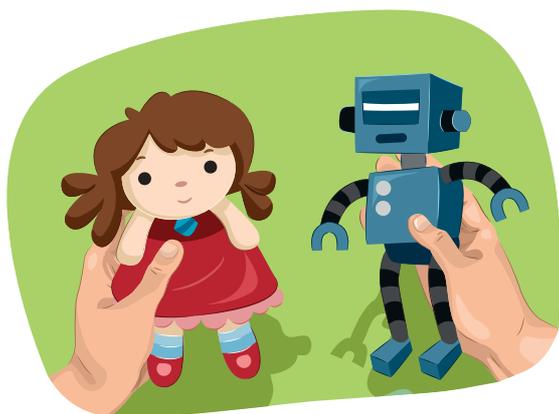
Une véritable prise en charge de la difficulté scolaire est indispensable.

Lors du CSE, le SNUipp-FSU avec les autres syndicats de la FSU a exigé que « soient apportées des réponses pour que l'école puisse prendre en charge la difficulté scolaire. » et demande « une baisse des effectifs par classe dans toutes les écoles, le rétablissement des RASED, le déploiement du plus de maîtres que de classes et une formation des enseignants au repérage de ce qui fait obstacle aux apprentissages à l'intérieur de la classe et à la construction de réponses pédagogiques adaptées. » Le CSE, dont le SNUipp-FSU, a rejeté ce projet de décret.

L'ÉGALITÉ FILLES-GARÇONS EN CLASSE

Les révélations récentes de harcèlement sexuel, de violences faites aux femmes, ont permis de remettre sur le devant de la scène les questions d'inégalités entre les sexes. Car derrière ces sordides affaires, c'est bien la question de la hiérarchie entre les sexes qui est interrogée.

La législation, basée sur l'égalité en droits, permet de combattre les inégalités mais ce sont bien les mentalités qui doivent vivre une révolution pour que le changement soit profond et durable... Et ça, ça commence à l'école !



Chez l'enfant, les stéréotypes de genre commencent à s'installer bien avant l'entrée à l'école.

L'anthropologue Françoise Héritier, qui parlait de « modèle archaïque dominant », insistait justement sur la construction culturelle de ce rapport de domination. Même à l'école et malgré l'attention des enseignantes et des enseignants, les études montrent que les garçons sont davantage encouragés à prendre des initiatives, à être acteurs, voire à contester l'autorité, tandis que les filles sont confortées dans une place plus discrète, plus docile.

L'école, la classe, la cour de récréation sont des lieux où se construit la personnalité des enfants, et où s'ancrent aussi les stéréotypes, tout ce que la société considère comme « normal ». Il est nécessaire d'agir très tôt, pour combattre les représentations et les comportements discriminatoires et pour que ne se figent pas dans les esprits les convictions de hiérarchie des êtres et des sexualités.

Pas de fatalité

Les enseignantes et les enseignants ne sont pas des « surhommes » ou des « sur femmes » qui seraient exempts de représentations stéréotypées qu'ils peuvent

également véhiculer malgré eux. Mais il n'y a pas de fatalité. L'école ne peut pas à elle seule révolutionner les mentalités mais elle peut y contribuer. Le premier pas passe par la prise de conscience de ce phénomène. Bien sûr, la formation initiale et continue des enseignant.es devrait permettre d'interroger les représentations et de trouver des solutions concrètes pour travailler sur les gestes professionnels qui contribuent à l'égalité entre les sexes dans une classe...

À l'école, cette question peut être travaillée dans tous les domaines et à tous les moments, que ce soit dans la cour de récréation (cf page 5), EPS (cf page 4) ou au cours des séances d'apprentissage de la langue (cf page 5). C'est une question qui passionne les élèves qui s'investissent très largement dans ces passionnants débats.

L'égalité entre les sexes décrétée « grande cause du quinquennat », mais où sont les actes ?

Après l'annonce d'Emmanuel Macron, le 25 novembre, de décréter l'égalité entre les sexes « grande cause du quinquennat », on pouvait s'attendre à ce qu'elle soit suivie d'actes forts. A l'école, il n'en est rien. Pour Jean-Michel Blanquer, l'apprentissage du « respect d'autrui », la sensibilisation des

parents « réunis en petits groupes en début d'année » et « une mallette des parents » seraient suffisants. Suffisants pour balayer des décennies de préjugés et de constructions sociales ? Pour lutter contre les inégalités entre les deux sexes, le respect ne suffit pas, le respect, ce n'est pas l'égalité.

Le SNUipp-FSU porte depuis de nombreuses années ce combat. Par exemple, en 2013, il a organisé un colloque « Éduquer contre l'homophobie dès l'école primaire ». En 2018, il publie une brochure intitulée : « L'égalité, ça s'apprend ! » (cf page 4). Il met également en place de nombreux stages dans les départements à destination des enseignantes et enseignants des écoles.

Pour le SNUipp-FSU, il n'est pas acceptable que des mouvements idéologiques sexistes et/ou réactionnaires puissent influencer la politique d'éducation, comme ce fut le cas lors de l'arrêt des ABCD de l'égalité.

Il est au contraire indispensable, comme le soulignait une convention interministérielle signée en 2013, de « créer les conditions pour que l'école porte à tous les niveaux le message de l'égalité entre les filles et les garçons et participe à modifier la division sexuée des rôles dans la société ».



L'ÉGALITÉ, ÇA S'APPREND !

Régulièrement, le SNUipp-FSU publie des brochures sur les thématiques de la lutte contre les discriminations ou de l'éducation à l'égalité, dans lesquelles sont présentés des textes de chercheur-es favorisant les réflexions théoriques des enseignant-es mais sont aussi proposées des pistes pédagogiques et/ou didactiques concrètes, ainsi que des témoignages de collègues ayant mis en place dans leur classe et/ou leur école des activités visant à éduquer à l'égalité. Les recherches en sociologie, en sciences politiques et en sciences de l'éducation progressent sur ce thème, il a donc paru nécessaire d'actualiser le contenu des publications afin de rendre compte de cette évolution.

Au printemps 2018, le SNUipp-FSU va publier un numéro spécial de Fenêtres sur cours, intitulé « L'égalité ça s'apprend ». La brochure présentera tout d'abord un état des lieux des inégalités liées au système de genre (à la domination masculine), dans la société, à l'école et également dans la langue. Puis viendront des contributions de chercheuses et chercheurs qui font part de constats et de leviers d'action issus de leurs travaux concernant l'école et l'éducation à l'égalité,

avec des approches relatives à des contenus disciplinaires et/ou des pratiques de classe, des gestes professionnels, contributions auxquelles répondront des témoignages de terrain.

Des leviers pour progresser vers l'égalité

Enfin, les dernières pages présenteront des ressources et des réflexions « pour aller plus loin », avant de conclure sur la nécessité pour l'école de s'emparer réellement de ces

questions. Fidèle à son engagement de longue date en faveur de l'égalité, et à sa volonté d'articuler les résultats de la recherche avec les pratiques enseignantes, le SNUipp-FSU démontre de nouveau que les leviers d'action existent pour que l'école progresse sur le chemin de l'égalité, à condition que l'institution s'en donne les moyens. C'est à ce prix que l'école pourra remplir sa mission et contribuer à la réussite et à l'émancipation de toutes et tous !

Olivier, école Claude Daniel de Laurès à GIGNAC

3 QUESTIONS A

« Objectif : mixité dans la cour »

Dans l'Hérault, Olivier a été directeur d'une école en tissu urbain dense. Il nous fait part des réflexions qui ont mené l'équipe à agir pour favoriser une mixité réelle.

La plupart des écoles partagent le constat du déséquilibre filles-garçons en récréation : comment faire évoluer les choses ?

Cette école comprenait une cour de récréation de faible surface, contrainte entre quatre murs. L'espace ouvert est occupé par un terrain dit « de foot », accaparé par les garçons, en surnombre. Les filles en sont de fait exclues, et les interventions des adultes, même construites avec les enfants, ne ramènent pas la mixité. Le reste de la zone centrale de la cour est occupé par des jeux d'activité physique intense (course-poursuite, loup, etc), un peu plus mixtes mais encore majoritairement masculins. Mais où sont donc les filles ? Elles sont dans les zones périphériques de la cour, qui ne permettent que des activités ludiques d'ampleur et de sollicitation physique moindre.

Que faire ?

Les aménagements progressifs n'amenant pas d'évolution nette, il a fallu trancher :

Nous avons supprimé les jeux à ballons et balles qui dégénéraient systématiquement en pseudo foot. Nous avons défini des zones de jeux avec du matériel fourni afin de favoriser dans un premier temps la réappropriation des zones ouvertes et centrales par les filles : cordes à sauter, élastiques, échasses, cerceaux, quilles, lancers sur cibles velcro, parcours de motricité, coin calme, petits jeux de société.

Avec quels résultats ?

Les premiers temps il y a un renversement de situation : les filles s'accaparent les espaces centraux et les garçons se retrouvent en périphérie. Mais à y regarder de plus près, ce n'est pas un phénomène d'exclusion : les garçons spécialistes du « foot » méconnaissent les activités que pratiquaient les filles en périphérie. En quelques jours, les filles les intègrent à ces jeux. Les activités deviennent mixtes, les ambiances s'apaisent, les conflits diminuent en nombre et intensité. La dépense physique semble se rééquilibrer entre filles et garçons.

Claire Pontais, responsable à la revue Contrepied (Centre EPS et Société), Responsable nationale SNEP-FSU

3 QUESTIONS À



En 2018, l'école française véhicule-t-elle encore des stéréotypes sexistes ?

La mixité scolaire ne garantit pas l'égalité. Aujourd'hui, à l'école, on peut encore entendre des phrases, des remarques qui, inconsciemment, reproduisent les inégalités filles-garçons.

Quel rôle peut jouer l'EPS pour faire évoluer les représentations des enfants en matière de sport ?

En matière d'émancipation et de démocratisation, l'école primaire peut beaucoup, parce que non seulement la mixité y est obligatoire, mais aussi parce que, pour nombre d'élèves, elle est le seul lieu de socialisation sportive. On peut casser les stéréotypes tels que foot = garçons, danse = filles. En EPS, les élèves doivent découvrir, s'engager et progresser afin d'être en capacité à l'âge adulte, de pratiquer l'activité de leur choix. L'enjeu est que les hommes et les femmes des futures générations puissent choisir de pratiquer du sport ou de la danse, de manière lucide ou cultivée, indépendamment des stéréotypes de genre, en mixité ou non, dans un but de compétition, d'entretien et/ou de partage.

Quelles conditions pour relever ce défi ?

Tout d'abord, regarder autrement les filles et regarder différemment les sports.

Il est nécessaire d'avoir les mêmes exigences pour tous les élèves et d'éviter les solutions « humanitaires » (ex : rajouter des points quand on a une fille dans l'équipe). Les modules d'apprentissages doivent être suffisamment longs pour stabiliser les acquisitions. Il ne suffit pas de faire expérimenter des sports qui sollicitent des émotions différentes, il est aussi nécessaire de les adapter en fonction des niveaux des élèves, de proposer des règles qui n'éliminent pas les plus faibles.

Trop souvent encore, des enfants ont la responsabilité de faire les équipes où inévitablement le/la plus faible est « tiré-e » en dernier. C'est à l'enseignante ou à l'enseignant de faire les équipes, tout comme ses groupes de lecture dans la classe.

Bien entendu, cela devrait être l'objet d'une formation initiale et continue digne de ce nom, ce n'est malheureusement pas le cas si l'on en croit le rapport de février 2017 du Haut Conseil à l'Égalité sur la formation à l'égalité dans les ESPE.



QU'EST-CE QUE L'ÉCRITURE INCLUSIVE ?

L'écriture inclusive rassemble plusieurs procédés qui visent à augmenter la visibilité des femmes dans la langue française. Contrairement à ce que veulent faire croire ses détracteurs, elle ne se réduit pas au seul usage des tirets ou des points médians. Le « *Guide pour une communication publique sans stéréotype de sexe* » publié en 2015 par le HCE - Haut

Conseil à l'Égalité Femmes-Hommes- fait état de 10 préconisations, dont le point médian (l'enseignant-e), mais également l'usage des doublons (les acteurs et actrices), l'élimination des expressions sexistes, l'accord des noms de métiers et fonctions... ou encore l'accord de proximité. Cet accord, qui était en vigueur jusqu'au XVIII^e siècle, puis qui a fait

partie des tolérances orthographiques de 1901 (abandonnées en 1977), est également recommandé par le Manifeste « *Nous n'enseignerons plus que le masculin l'emporte sur le féminin* », initié par Éliane Viennot et signé par 314 enseignant-es.

1. www.haut-conseil-egalite.gouv.fr/stereotypes-et-roles-sociaux/actualites-3/article/lancement-du-guide-pratique-pour

UN COMBAT LOIN D'ÊTRE ANODIN

La langue est le reflet d'une société. Si cette langue rend les femmes invisibles elle donne le signal d'une société où celles-ci jouent un rôle second. Ce n'est pas par hasard si la langue française a été infléchi délibérément vers le masculin durant plusieurs siècles. C'est pourquoi le débat de société actuel où on s'interroge, on réfléchit, on invente (on s'invective aussi), est légitime et doit se poursuivre.

La langue est vivante, elle doit refléter les évolutions de la société.

Les initiatives pour modifier la langue vers des usages plus égalitaires ont parfois suscité des réactions violentes. Ces crispations montrent que les conservateurs ne s'y sont pas trompés : il y a bien derrière tout cela des enjeux d'égalité, et donc -de leur point de vue- de

perte de pouvoir et de privilèges.

La langue influence les représentations, elle peut véhiculer le sexisme, conforter les dominations et les hiérarchies. Faire la promotion de l'écriture inclusive n'est donc pas un combat annexe. C'est un des aspects des luttes qu'il est nécessaire de mener pour obtenir l'égalité.

COMBIEN GAGNE-T-ON ?

Vous avez été recruté-e au 1er échelon du corps PE, indice 383. Suite à l'augmentation des cotisations retraite au 1er janvier, votre salaire net est d'environ 1433€ soit 1,25 SMIC, sans compter l'ajout des indemnités de résidence, ISAE, REP, le supplément familial de traitement... et la déduction éventuelle MGEN.

Une fois titularisé-e, vous passerez à l'échelon 2, indice 441, pour un salaire net d'environ 1633€.

Les revalorisations de grilles consécutives

au protocole PPCR, et l'augmentation du point d'indice de 0,6% en 2016 et 2017 obtenues grâce à la mobilisation des personnels, n'ont pas permis de rattraper les 6 années de gel des salaires. La rémunération des enseignants et enseignantes françaises reste bien inférieure à celle de nombre de leurs collègues d'Europe. Le SNUipp-FSU revendique un vrai rattrapage du pouvoir d'achat des PE, avec un début de carrière au 6ème échelon pour rattraper la moyenne européenne.

ACCUEIL DES ÉLÈVES

L'accueil des élèves est assuré dix minutes avant le début de la classe, temps non reconnu dans le temps de travail des enseignant-es qui explose. Le service de surveillance à l'accueil et pendant les récréations est réparti entre les collègues en conseil des maître.sses de l'école. La sortie des élèves s'effectue sous la surveillance de l'enseignant-e.

ÉVALUATION, TITULARISATION : COMMENT ÇA SE PASSE ?

Le jury se prononce sur la base du référentiel de compétences du 1er juillet 2013, après avoir pris connaissance de :

- l'avis de l'IEC : établi sur la base d'une grille d'évaluation et après consultation du rapport du tuteur ou de la tutrice
- l'avis du directeur ou de la directrice de l'ESPE

Ce dernier point pose problème pour les stagiaires qui ne sont pas tenu-es de valider un master et sont en formation adaptée. Pour le SNUipp-FSU, l'avis du directeur ou de la directrice ne doit s'appuyer que sur l'assiduité et les regards croisés des différent.es formateurs et formatrices. Aucune validation d'UE ni aucun diplôme supplémentaire ne doivent être exigés. Les règles d'évaluation, de titularisation et de suivi des stagiaires doivent être explicitées en début de formation.

A moins d'en être dispensé-e, il faut également être titulaire d'un master sinon le stage est prolongé d'un an. Pour toutes et tous, le jury prononce la titularisation, le renouvellement ou le licenciement. Il doit rencontrer l'ensemble des stagiaires pour lesquel-les il n'envisage pas de proposer la titularisation. En cas de difficultés, ne restez pas seul-es, contactez le SNUipp-FSU de votre département.

À la CASDEN, le collectif est notre moteur !

Comme plus d'un 1,5 million de Sociétaires,
faites confiance à la CASDEN !



L'offre CASDEN est disponible dans les Délégations Départementales CASDEN et les agences Banques Populaires.

Rendez-vous également sur casden.fr

Suivez-nous sur    

casden
BANQUE POPULAIRE

CASDEN, la banque coopérative de toute la Fonction publique

SUR LE VIF



Pauline est fonctionnaire stagiaire, à mi-temps en classe de CE2 en Seine Saint Denis et à mi-temps à l'ESPE.

Pauline a toujours voulu exercer un métier au contact d'enfants et d'adolescents. Après 6 ans en tant qu'assistante d'éducation à Montpellier, puis une année d'enseignement dans un lycée professionnel en tant que contractuelle, elle se présente à la fois au concours de professeur des écoles et à celui de professeur de lycée professionnel. Ayant réussi les deux, elle choisit de se lancer dans le professorat des écoles.

Lors de sa première rentrée, elle se sent « lâchée » dans le grand bain, « sans avoir jamais enseigné dans le premier degré et sans aide pour affronter mes premiers jours de classe ». Elle ne bénéficiera d'aucun tutorat de l'ESPE de toute l'année, l'ESPE de Créteil ayant perdu 135 postes ces dernières années avec en parallèle des effectifs de stagiaires multipliés par cinq. Elle retiendra « une année vraiment difficile et douloureuse ».

En renouvellement cette année, elle vit son stage complètement différemment : « Il faut un temps long pour apprendre à enseigner. Après un an de stage, j'ai plus de recul. Je sais déjà comment organiser et gérer la classe. En plus, j'ai bénéficié d'un accompagnement de mes tuteurs dès la rentrée. Cela fait toute la différence. ».

Elle regrette néanmoins la pression due aux évaluations, la charge de travail demandée, le manque de cadrage de la formation et d'adaptation réelle des parcours. Ce sont toutes ces raisons qui l'ont poussée à rejoindre en novembre les actions dans son ESPE soutenues par le SNUipp-FSU pour réclamer un plan d'urgence.

Florence Savournin



« Difficultés d'apprentissage : la prolifération des dispositifs pose question. »

Les dispositifs PAP, PPRE... se sont multipliés, quelle est leur fonction ?

Ils constituent la réponse du système éducatif français face aux difficultés rencontrées par les élèves à l'école. Ce qui se passe aujourd'hui c'est que ces dispositifs deviennent de plus en plus nombreux et finissent par poser un certain nombre de questions. Leur but est d'encadrer, de gérer les difficultés et cela passe par des processus d'individualisation des élèves. Cela permet d'attirer l'attention sur la diversité des élèves mais avec des effets de « dé subjectivation » sur les sujets eux-mêmes. Dans l'école, cela peut assigner des élèves à un rôle social dans l'institution : dys, porteurs de handicap.... Ils s'identifient à ce rôle et peuvent s'y enfermer. Cela peut aussi les isoler du collectif des pairs. Nous sommes peut-être arrivés au bout et il faudrait trouver d'autres procédés.

Comment dédramatiser la difficulté scolaire et permettre à l'école d'être son propre recours ?

Il y a une difficulté inhérente à l'apprentissage pour tout enfant. Et ensuite des difficultés spécifiques. Face à elles, la

première question à se poser est politique : « Quelle école veut-on ? » Si on veut une école de la concurrence et de l'élitisme, alors la difficulté scolaire est un problème, qu'il faut éradiquer par des protocoles, des orientations. Si on est dans une école coopérative qui poursuit l'émancipation des élèves alors il y aura une autre approche de la difficulté scolaire. La deuxième question est pratique : les difficultés d'apprentissage doivent être considérées par les enseignants dans le cadre de l'activité de l'élève en situation, pas hors sol. Il faut contextualiser ces difficultés, leurs conditions pédagogiques, didactiques, cognitives, affectives, sociales, culturelles et institutionnelles, parfois médicales et non pas les délocaliser dans un lieu où finalement elles n'ont pas de réalité. Pour mener ces analyses, il faut un collectif, des enseignants ordinaires, spécialisés, des psychologues...

MAITRE DE CONFERENCES ESPE UNIVERSITE JEAN JAURES TOULOUSE



SANTÉ MÉDECINE DE PRÉVENTION

snuipp.fr/actualites/posts/reprenons-la-main-sur-notre-sante



RECRUTEMENT CONCOURS SUPPLÉMENTAIRE 2018

neo.snuipp.fr/concours-supplementaire-2018-du,58



MÉTIER CONSEIL SCIENTIFIQUE, IMPOSER DES PRATIQUES ?

neo.snuipp.fr/conseil-scientifique-imposer-des,585

TOUS LES ENFANTS ONT DROIT À L'ÉDUCATION

La lutte contre toutes les exclusions en général » ainsi que « la défense des droits humains » et la construction d'une société inclusive, de solidarité et de paix, en contribuant à la transformation de la société » sont des principes fondateurs du SNUipp-FSU

« Le respect des droits des étrangers est un marqueur essentiel du degré de défense et de protection des droits et libertés dans un pays », affirmait en mai 2016 le Défenseur des Droits dans un document relatif aux droits fondamentaux des étrangers en France. Force est de constater que ces droits sont largement bafoués.

En 2004, alors que des parents d'élèves sans-papiers, menacés d'expulsion, étaient arrêtés devant les écoles, des militant-es du SNUipp-FSU ont contribué à la création du Réseau Éducation Sans Frontières, collectif dont le but est la défense du droit fondamental des enfants à l'éducation et à une vie familiale, comme prévu par la Convention

Européenne des Droits de l'Homme.

La loi française prévoit que tout enfant de 6 à 16 ans présent-e sur le territoire doit être scolarisé-e, quelle que soit la situation administrative de ses parents. Or en 2018, ce droit n'est pas toujours respecté. Il faut encore régulièrement rappeler que tous les enfants ont droit à l'éducation¹.

Depuis deux ans, une hausse des arrivées de mineurs isolés étrangers a mis en lumière les insuffisances de l'Aide sociale à l'enfance ; les dispositifs, déjà saturés, ne parviennent plus à accueillir et accompagner ces enfants en détresse. Aucun-e enfant ne peut être considéré-e comme « en trop ».

À l'occasion de la Journée internationale

des migrants le 18 décembre², le SNUipp-FSU a participé à diverses initiatives, en particulier à la frontière italienne où les mineur-es étranger-es, pourchassé-es par les forces de l'ordre, courent de graves dangers. Le SNUipp-FSU soutient les citoyen-nes poursuivi-es pour avoir porté secours à ces enfants.

Pour aborder ces questions en classe, le SNUipp-FSU a réalisé un livret avec Solidarité laïque et la FCPE : www.snuipp.fr/actualites/posts/nous-sommes-avant-tout-des-enfants

Il est mis gracieusement à disposition, en nombre, auprès des enseignant.es qui le souhaitent.

1. www.snuipp.fr/actualites/posts/droits-de-l-enfant-la-france-n-est-pas-exemplaire

2. www.snuipp.fr/actualites/posts/migrants-solidarite-et-humanite

MÊME POUR SARAH, ENSEIGNANTE, LES RISQUES DU QUOTIDIEN NE MANQUENT JAMAIS À L'APPEL.

ASSURANCE PROFESSIONNELLE
**POUR LES RISQUES LIÉS
À VOTRE ACTIVITÉ**

-10% SUR LES CONTRATS
D'ASSURANCE AUTO*

**GMF 1^{ER} ASSUREUR
DES AGENTS DU SERVICE PUBLIC**



ASSURÉMENT HUMAIN

Appelez le 0 970 809 809 (numéro non surtaxé)
Connectez-vous sur www.gmf.fr ou depuis votre mobile sur m.gmf.fr

*Offre réservée aux personnels des métiers de l'enseignement, la 1^{ère} année à la souscription d'un contrat d'assurance auto, valable jusqu'au 31/12/2017.
LA GARANTIE MUTUELLE DES FONCTIONNAIRES et employés de l'État et des services publics et assimilés - Société d'assurance mutuelle - Entreprise régie par le Code des assurances.
775 691 140 R.C.S. Nanterre - APE 6512Z - Siège social : 148 rue Anatole France - 92300 Levallois-Perret et sa filiale GMF ASSURANCES. Adresse postale : 45930 Orléans Cedex 9.

